

TRAIT D'UNION

ENTRE LES HABITANTS

Numéro décembre 2022



Édito

Mot du maire p.2

Dossier

Aménagement centre bourg p. 4

Vie Municipale

Procès-verbaux et délibérations p. 5
Etat civil p.5

Vie pratique

La piscine p. 6
Défibrillateurs p. 6
Panneau Pocket p. 7
Lotissement de la Bade p. 9

Environnement

Distributeurs de sacs canins. p. 8

Actualités

Incendie de la ferme de la Mense p.8
Le dîner des anciens p.9
Chapelle de la Corrière. p.9
Tyrolienne sur tube p. 10
Ramonage p 11
Ecole : Charte et Règlement p 11
AME cet hiver p12

Rédaction : la commission communication

Impression Allo Copy

CHÈRES AILLONNAISES ET CHERS AILLONNAIS

Cet été nous a permis de retrouver les animations traditionnelles qui font l'attrait de notre commune, dont ses deux opérations phares : le concours de bûcherons et le pot au feu. Une grande joie pour tous et particulièrement pour notre équipe dynamique d'Aillons Margériaz Evénements. Peut être un petit regret de ne pas avoir retrouvé totalement nos bénévoles (appelés *béné/oves* par AME) dont le recrutement comme dans maintes professions reste en tension. Vous trouverez en fin de ce Trait d'Union les nombreuses animations qui vous ont été préparées pour cet hiver et nous vous invitons à y participer nombreux. Réjouissons-nous de pouvoir retrouver nos descentes aux flambeaux (si la neige est présente !) et feux d'artifice pendant les vacances d'hiver.

Votre Conseil Municipal travaille activement sur la rénovation du Centre Bourg afin de donner à ses habitants toute la sécurité nécessaire aux déplacements, de l'Ecole à la place de la fruitière. Une volonté d'apaiser la circulation et de permettre de mieux découvrir notre village pour les gens de passage en est également un objectif. C'est l'objet du Dossier de ce numéro.

Si la COVID est toujours présente et nous demande de continuer de nous protéger, nous sommes toutefois rentrés dans une prise en compte de cette épidémie au même titre que celle de la grippe, avec ses obligations mais sans les contraintes fortes que nous avons pu connaître.

Un autre problème cependant risque de donner quelques désagréments cet hiver avec la possibilité pour *ENEDIS* de couper pour une durée maximale de deux heures le courant. La Mairie devrait en être avertie la veille vers 17h et aura l'obligation de mettre en place des mesures spécifiques, telles que la fermeture de l'école le matin si la coupure est prévue dans ce créneau, ou la mise en place d'une permanence en Mairie pour transmettre des urgences en cas de coupure des réseaux téléphoniques dont le 112.

Un nouveau dispositif d'information des habitants et des séjournants sur notre commune a été mis en place avec le système PanneauPocket, décrit dans ce numéro. Nous vous invitons tous à charger cette application gratuite et sans publicité sur votre téléphone afin d'être averti au plus tôt des coupures prévues dans notre commune cet hiver.

Vous trouverez également dans ce Trait d'Union l'état des différents dossiers sur lesquels nous travaillons, piscine, lotissement de la Bade, ..., et quelques informations complémentaires que nous souhaitons partager.

Ce sera avec un réel plaisir que nous pourrons évoquer de vive voix ces sujets en vous recevant pour la cérémonie des vœux le samedi 7 janvier 2023 à la salle de l'Europe à partir de 18h.

Le Maire,

Serge Tichkiewitch.



Serge TICHKIEWITCH, Maire de la Commune d'Aillon-le-Jeune,
Et les membres du Conseil Municipal
Invitent l'ensemble de la population à la **soirée des vœux 2023**
le samedi 07 janvier 2023 à 18 h à la Salle de l'Europe, à Aillon le Jeune.

Pour faciliter l'organisation de la soirée, nous vous remercions de confirmer votre présence au plus tard le 02 janvier 2023, par mail à mairie@lesaillons.com ou par téléphone au 04.79.54.60.72



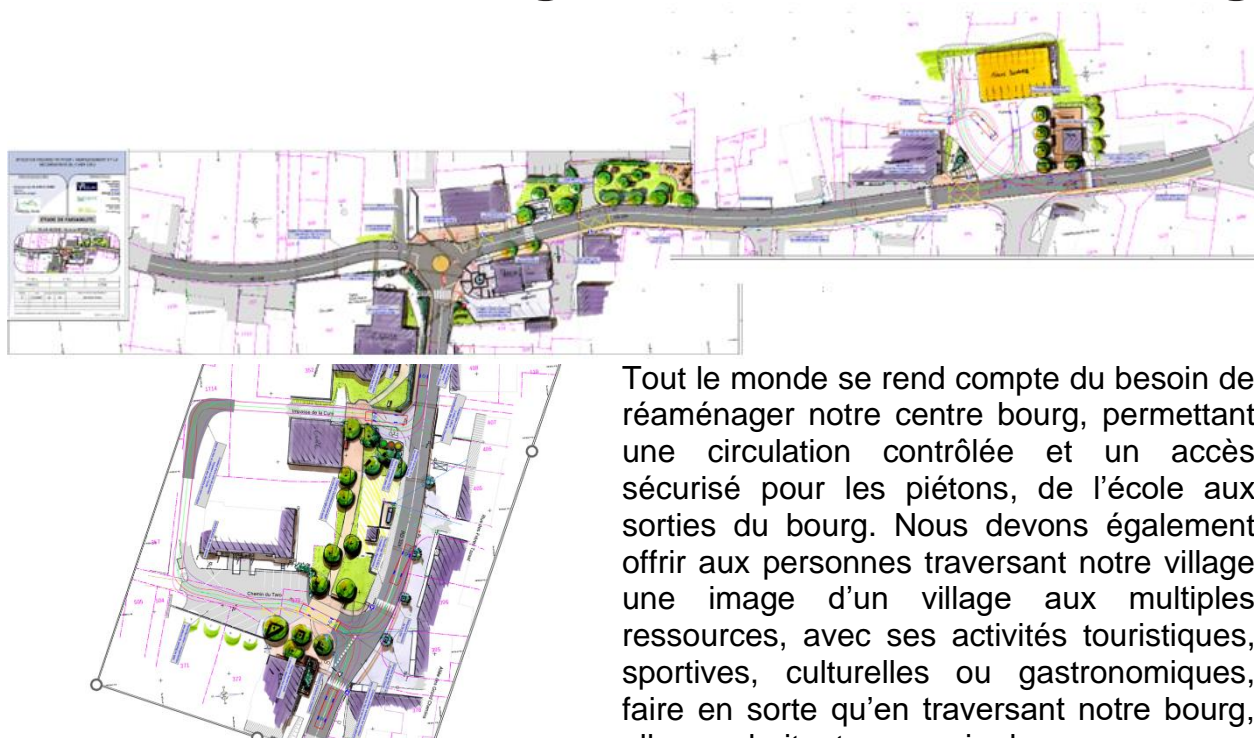
MAIRIE – 9 route de la Combe - 73340 AILLON LE JEUNE

Tél : 04.79.54.60.72

Site internet : www.aillonlejeune.fr Mail : mairie@lesaillons.com



DOSSIER : Aménagement du centre bourg



Tout le monde se rend compte du besoin de réaménager notre centre bourg, permettant une circulation contrôlée et un accès sécurisé pour les piétons, de l'école aux sorties du bourg. Nous devons également offrir aux personnes traversant notre village une image d'un village aux multiples ressources, avec ses activités touristiques, sportives, culturelles ou gastronomiques, faire en sorte qu'en traversant notre bourg, elles souhaitent en savoir plus.

Ce projet englobe :

- La rénovation de la place de la fruitière avec l'implantation d'une halle solaire de 400 m² pouvant servir de parking couvert, de place de marchés ou de foire, englobant des postes de recharge pour véhicules électriques et des toilettes publiques ;
- Le déplacement de la montée au parvis de l'église et du monument aux morts ;
- Un cheminement piétonnier avec un trottoir de l'Hôtel du Soleil à la Mairie et un cheminement en site propre de l'église à l'école
- L'aménagement de l'accès à l'école, tant pour les cars que les parents d'élèves
- Un réaménagement des routes entre les trois entrées du bourg permettant une circulation apaisée, avec une signalétique adaptée et un aménagement paysager et floral.

Vous pouvez suivre l'évolution de ce dossier d'aménagement sur la page [https://aillonlejeune.fr/Vie Municipale/Réalisations et Projets/Centre bourg](https://aillonlejeune.fr/Vie_Municipale/Réalisations_et_Projets/Centre_bourg) ou par ce QRcode :



Vie municipale

PROCES-VERBAUX ET DELIBERATIONS

Une réforme de la dématérialisation de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements nous obligeait dès le 1^{er} juillet 2022 à une publication électronique des actes administratifs.

Cela s'est traduit concrètement par la publication sur le site de la Mairie des procès-verbaux des conseils municipaux à la place d'un compte-rendu, sous une rubrique « Vie Municipale/Conseils : procès-verbaux » et de l'ensemble des délibérations prises en conseil, sous une rubrique « Conseils : Délibérations ».

The screenshot displays the website's navigation menu with options: Vos Elus, Les Services, Réalisations et Projets, Budget Prévisionnel, Conseils: Procès verbaux, and Conseils: Délibérations. The main content area is divided into two columns. The left column features a header for the next council meeting on January 3, 2023, followed by a 'Comptes-rendus' section with a grid of thumbnails for council meetings from October 2021 to January 2022, and a 'Procès-verbaux' section with thumbnails from July 2022 to December 2022. The right column shows a detailed view of council deliberations for November 15, 2022, listing items such as '2022-061 D Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023' and '2022-067 D Vente maison Sfarzosi'. Below this, it lists deliberations for December 6, 2022, including '2022-068 Prestations de secours SEM Tarifs 2022-2023' and '2022-073 Tarifs location Chateau 2, 3, 4 et 5 aux opérateurs touristiques de la commune'.

ETAT CIVIL

En complément de la rubrique de juillet :

2022	<i>Mariage</i>	<i>Mme Aurélie RAYNAL et M. Adelin DIJOUX, 17 septembre</i>
	<i>Décès</i>	<i>Guy BONNISSEAU, 28 octobre René PRIORÉ, 3 décembre</i>

Vie Pratique

LA PISCINE !

Après beaucoup d'échanges avec nos Assistants Maîtrise d'Ouvrages et notre cabinet d'Architecte, l'appel d'offre pour les différents artisans a été lancé le 23 septembre, en 21 lots, en période difficile avec la hausse prévisible des coûts de matériaux et des énergies.

L'analyse du retour des offres fin octobre nous a permis de passer en mode négociation pour 8 des lots, mais en considérant 13 lots infructueux, les offres étant anormalement élevées. Un nouvel appel d'offre pour ces lots a été relancé début décembre et nous devrions avoir les réponses fin janvier.

A ce jour, le planning prévisionnel des travaux prévoit toujours un début de chantier en mars afin de n'avoir qu'une fermeture estivale de notre piscine.

LOTISSEMENT DE LA BADE

Le lotissement de la Bade, situé sous la Ferme de la Mense prend corps, avec un schéma d'aménagement permettant de créer 9 lots de 472 à 691 m², compte tenu des contraintes de topologie et d'urbanisme. Une demande de permis de lotir sera déposé début janvier permettant une mise en vente conditionnelle des terrains début avril pour une prise de possession en septembre.

Rappelons la volonté du Conseil Municipal de favoriser les ventes à destination des couples primo-accédants, permettant à nos jeunes de pouvoir rester au village.



DEFIBRILLATEURS

Quatre défibrillateurs sont à disposition des habitants au niveau de la Mairie, de la Grange à Tampoé, de l'accueil des Nivéoles et du bureau de la Ferme de la Mense.

Attention : Un défibrillateur ne doit être utilisé par le grand public que lorsque la victime est en arrêt cardiorespiratoire, c'est-à-dire lorsqu'elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations et qu'elle ne respire plus.

PANNEAUPOCKET

RTE, le gestionnaire du réseau électrique français, a annoncé la possibilité de coupures de courant cet hiver pour des périodes de 2 heures, coupures annoncées la veille à partir de 18h30. Vous pouvez directement recevoir une alerte aux consommateurs en vous inscrivant sur l'application **EcoWatt**, disponible sur Google Play et l'App Store, vous permettant de savoir la veille si vous êtes susceptible de coupure le lendemain.

La mairie devrait être la première avertie d'une annonce de coupure sur notre commune et nous vous proposons de vous transmettre cette alerte dès réception en vous inscrivant gratuitement sur l'application PanneauPocket à partir de votre smartphone, d'une tablette ou de votre PC.

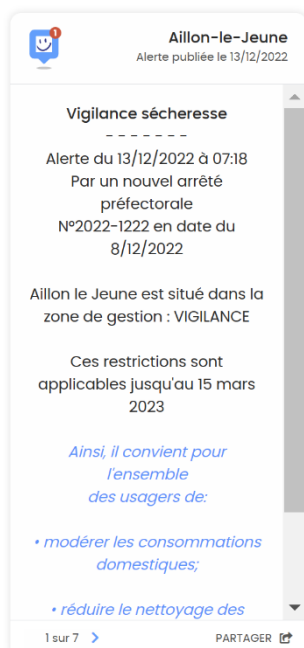
Cette application est de plus un moyen de communication rapide entre habitants de la commune ou personnes de passage, vous permettant très facilement de vous transmettre les alertes comme les alertes sécheresse, d'avoir en permanence les manifestations organisées par le commune ou des informations permanentes.

Vous pouvez facilement mettre cette application sur votre Smartphone avec le QRcode ci-joint. Dans l'application, tapez le code postal de la commune : 73340 et n'oubliez pas de mettre notre commune en favori pour nous retrouver facilement.

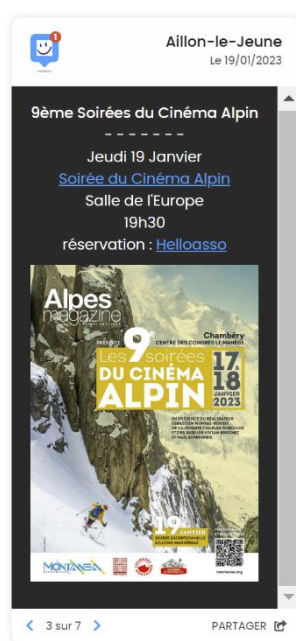
Exemple de pages actuelles :



Alertes



Agenda



Information



Environnement

DISTRIBUTEURS DE SACS CANINS



Les déjections canines sont toujours un problème pour les communes. Aillon le Jeune a donc décidé d'installer 4 distributeurs de sacs afin de permettre de garder la commune accueillante pour les habitants et touristes.

Ces distributeurs sont placés au Pré d'Amont, au Centre d'Accueil, à la Caisse Nord et face au Sherpa.

ACTUALITÉS

INCENDIE DE LA FERME DE LA MENSE



Samedi 2 juillet, alors qu'une noce se préparait à la Ferme de la Mense, louée pour l'occasion, un incendie s'est déclaré au-dessus des cuisines emportant la toiture. La réaction d'habitants et d'un sapeur-pompier volontaire du village a permis de sauver le bâtiment en attendant l'arrivée des soldats du feu.

Alors que les invités du mariage se retrouvaient à la mairie de Saint-Offenge, une solidarité formidable des Aillonnais a permis de délocaliser le mariage en utilisant les ressources du Centre d'Accueil, du Chateau et des Nivéoles.

L'hébergement était un point crucial, car les Nivéoles étaient complètement occupées par le Service National Universel. Le directeur du SNU, considérant que leur principale fonction était d'apprendre aux jeunes la solidarité, n'a pas hésité à libérer un étage complet pour la noce.

Quelle fut la surprise au retour de la Mairie pour les Mariés et leurs convives de découvrir que la fête était, certe originale, mais sauvée !

Notons également la solidarité des entreprises Baujues permettant une remise en service des bâtiments pour une ouverture complète de la Ferme de la Mense pour Noël. Un grand Merci à tous.

LE DINER DES ANCIENS

Le 20 novembre, 60 aînés des deux communes d'Aillon le Jeune et Aillon le Vieux se sont retrouvés pour le traditionnel repas des aînés accompagnés d'une dizaine d'élus municipaux. Les Nivéoles se sont mis en quatre pour l'occasion pour recevoir cette assemblée en préparant un apéritif et un menu d'exception. Une ambiance chaleureuse où tout le monde était content de se retrouver pour cette fin d'année.



Photo Roger Ginollin

Un colis a été distribué pour les aînés qui ne peuvent plus se déplacer pour participer à ce repas amical.

CHAPELLE DE LA CORRERIE



Suite à la mise en sécurité de la chapelle, un festival de musique s'est déroulé cet été tous les mardi à 17h, permettant à bon nombre de personnes de découvrir celle-ci. Des extraits des différentes prestations peut être trouvé sur le site de la commune en utilisant ce QRcode.



Une deuxième tranche de travaux est en cours avec une étude stratigraphique des décors peints. Deux à trois campagnes de décors sont identifiables à ce jour, avec des décors en grisaille et des gypseries, tous de belle facture. L'objectif de ces investigations est double. D'une part il s'agit de dénombrer les campagnes décoratives en places, d'en caractériser et documenter le contenu, de fournir des éléments d'appréciation techniques, historiques et patrimoniales. Il s'agit d'autre part de définir l'état de conservation des peintures murales et des gypseries, de caractériser les altérations en présence et les moyens techniques à mettre en œuvre pour leur traitement et la restauration des peintures. Il s'agit de nous fournir les éléments nous permettant de constituer un cahier des charges techniques.

Au regard des différents problèmes portés par cette Chapelle, et afin d'en bien maîtriser les effets mais aussi les causes, il y a aussi lieu de conduire une étude diagnostic. Celle-ci va permettre de définir les différentes étapes chronologiques de sa construction, les problématiques, les pathologies et leurs causes, les enjeux patrimoniaux, les enjeux techniques, les enjeux financiers afin de bâtir un programme d'opérations cohérentes et un phasage des travaux réparti sur plusieurs années.

Ce programme d'un coût total de 10 300 € fait l'objet de 2 subventions de la Région AURA de 5 000 € et de l'ASPARAJ de 1 500 €.



TYROLIENNE SUR TUBE

La cascade de tyrolienne avant l'été a montré des signes de faiblesses au niveau de ses tours, les poteaux en bois se désagrégant par la base suite à une erreur de conception. Il a fallu renforcer la tour d'arrivée finale pour rendre cette tour opérationnelle l'été, et condamner la tour d'arrivée de la première traversée car bien plus fragilisée. Le problème est aujourd'hui dans les mains des assurances.

C'est ainsi un projet de reconfiguration qui est en étude actuellement, en pensant la création d'une nouvelle tour d'arrivée finale multifonctions.

Ce ne sera plus une ligne de tyrolienne qui arrivera sur cette tour, mais deux, afin de faciliter l'écoulement des descendeurs et de réduire le goulot d'étranglement. La partie haute de la tyrolienne sera démontée pour ne garder que la partie dite « forêt », mais deux opérations de diversification sont lancées.



La première est l'installation d'un accrobranche pour l'été 2023, situé au-dessus du parcours de tyroliennes Kids avec 5 niveaux de difficultés, comprenant 57 ateliers.

La deuxième est l'installation d'une tyrolienne à virage, tyrolienne innovante encore peu exploitée en France, donnant des sensations particulières de balancements et de vitesse. Ce projet, de faible impact foncier et visuel, rentre dans une cohérence des activités ludiques, sportives et aériennes à destination d'un public familial, en complément du Pays Suspendu des Géants. L'arrivée de cette tyrolienne sur tube se fera également sur la nouvelle tour d'arrivée.



Enfin un mur d'escalade pourrait habiller également cette nouvelle tour.

RAMONAGE

Le ramonage est une opération consistant à éliminer les suies et les dépôts du conduit d'une cheminée via le nettoyage de sa paroi intérieure. La réglementation applicable au ramonage des cheminées est fixée par le biais d'un arrêté préfectoral (Arrêté préfectoral du 3 mars 1986).

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation.

Les conduits de fumée habituellement en fonctionnement et desservant des locaux d'habitation et des locaux professionnels annexes, doivent être ramonés deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation.

Ces opérations doivent être effectuées par une entreprise qualifiée à cet effet par l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment. Un certificat de ramonage doit être remis à l'utilisateur précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

Toutefois, lorsque les appareils raccordés sont alimentés par des combustibles gazeux, les conduits spéciaux, les conduits tubés et les conduits n'ayant jamais servi à l'évacuation des produits de la combustion des combustibles solides ou liquides pourront n'être ramonés qu'une fois par an.

ECOLE : CHARTE ET REGLEMENT

Nouveau Projet d'École pour les élèves de l'école des Aillons

Cette année scolaire voit la mise en place d'un nouveau projet d'école dont un des axes prioritaires sera de mener des actions autour de la notion de **Climat scolaire** : Actions de sensibilisation, débat avec les élèves, participation à la journée « Non au harcèlement » et mise en place d'une charte « **Les règles de vie de mon école – Nos droits et devoirs d'écoliers** » qui sera présentée aux élèves et aux familles.

Cette charte doit permettre d'harmoniser les règles du temps scolaire et périscolaire, et de mettre en cohérence, les réponses apportées aux élèves par l'ensemble de l'équipe éducative.

Elle sera signée par tous les partenaires : enfants, familles, enseignants, personnel communal, Maires.

Extrait de la charte :

➤ **Article 1: Nous avons le droit d'être respecté et le devoir de respecter les autres.**

S'écouter - ne pas dire de gros mots - ne pas insulter les autres - ne pas se moquer - ne pas se bagarrer, en cas de conflit, faire un message clair, demander de l'aide aux médiateurs ou aux adultes, conseil d'élèves...

Article 2 : Nous avons le droit d'avoir des locaux et du matériel pour travailler et le devoir de les respecter.

Prendre soin de ses affaires et de celles de l'école, de ne pas abîmer les livres, jeux et jouets que l'on utilise, ne pas faire d'échanges d'objets personnels, ne pas abîmer le matériel de ses camarades, ne pas apporter des jouets ou autres objets privés, ne pas toucher aux affaires des autres sans autorisation...

➤ **Article 3 : Nous avons le droit d'apprendre, de nous détendre et de manger dans de bonnes conditions et le devoir de le permettre à tout le monde.**

Se déplacer en silence, lever le doigt pour parler, chuchoter avec son voisin, se déplacer seulement quand on en a le droit et pour une raison valable, ne pas trop déranger la maîtresse quand elle travaille avec un autre groupe, s'occuper en silence quand on a fini un travail, ne pas gaspiller ou jouer avec la nourriture...

AME CET HIVER

✓ Venez découvrir l'ensemble des Evènements proposés par AME

- **Pest'acle « la folle vadrouille de Noël »** - Samedi 24 Décembre
- **Nuit des Etoiles** - Samedi 28 Janvier (par Science Explo)
- **Rando-Gourmande : la Châlée blanche - 2ème édition !** - Dimanche 29 Janvier
- **Trail la Fée Blanche - Terre de Running - 13ème édition !** - Samedi 25 Février
- **Ski Jeune Défi** - Samedi 4 mars (par le comité de ski de Savoie, l'ESF, la SEM et les Clubs)
- **Dahu race - 3ème édition !** - Dimanche 5 Mars
- **Journée de fin de saison** - Dimanche 26 Mars (par la SEM)
- **Chasse à l'œuf** - Dimanche 9 Avril

